Conseiller PEB

Dénomination
Numéro d'entreprise :
Répresenté(e) par :
Numéro d'agrément :
Adresse :

Téléphone :
Fax :
Email :
Personne de contact :

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment Immeuble (338,41 m² plancher)*

Rue de la Filature, 17 - 1060 Saint-Gilles

Nom de l'unité PEB	Boite	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m²)	Surface de déperdition thermique					Toutes les installations techniques sont placées et/ou remplacées
					Totale (m²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m²	%	m²	%	
Duplex Rez	1	Habitation individuelle	URL	135,32	166,14	124,73	75,08	91,15	54,86	Oui
App +1	2	Habitation individuelle	URL	80,93	86,79	71,65	82,56	31,06	35,79	Oui
Triplex +2	3	Habitation individuelle	URL	122,16	148,42	125,03	84,24	28,88	19,46	Oui

**La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment*

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	338,41 m²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	0,00 m²
Surface plancher totale des unités:	338,41 m²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de Bruxelles-Environnement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment Immeuble (338,41 m² plancher)
Rue de la Filature, 17 - 1060 Saint-Gilles

Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
Duplex Rez	URL	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
App +1	URL	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
Triplex +2	URL	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Aucune Unité rénovée simplement